

Zeitschrift:	Revue économique franco-suisse
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	27 (1947)
Heft:	7
Artikel:	Le rôle des pouvoirs publics dans le cadre des relations économiques franco-suisses
Autor:	Burckhardt, Carl-J.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-888645

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LE ROLE DES POUVOIRS PUBLICS

**dans le cadre des relations
économiques franco - suisses**

par

Carl-J. Burckhardt

Ministre de Suisse en France

Les relations commerciales entre la France et la Suisse sont redevenues assez importantes pour qu'il ne soit plus nécessaire d'en parler au conditionnel. Elles ne sont plus l'objet de projets incertains, comme ce fut le cas au cours de ces dernières années par la force des circonstances, mais l'aboutissement d'initiatives dont l'éclosion est facilitée, certes, par l'heureux développement économique de nos deux pays, mais dont la réalisation vous appartient. Il m'est agréable de saisir l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour exprimer ma surprise joyeuse de constater avec quelle rapidité ces échanges ont repris. Je vous en félicite et je crois n'oublier ici personne, car je suppose, en élévant ma mémoire vers le nombre des membres de votre compagnie, que tous ceux qui s'intéressent à ce commerce en font partie. Le témoignage d'approbation qui accompagne leur adhésion a plus de valeur que celui que je pourrais apporter moi-même, mais je désire cependant souligner le zèle intelligent des organes directeurs de votre institution si vivante.

Beaucoup d'entre vous pensent, je le sais, que les progrès acquis auraient pu être plus marqués s'ils n'avaient pas eu le sentiment que les entraves administratives les empêchaient d'allonger le pas. D'autres estiment que l'intervention publique, sans être nocive, est superflue. Dans leur esprit, les Etats s'apparentent, à cet égard, à un chef d'orchestre qui suivrait ses musiciens au lieu de les conduire. Je crains qu'il n'y ait là un malentendu que je souhaiterais dissiper, car je suis persuadé que la meilleure garantie du succès se trouve dans une union étroite des forces privées et publiques. Les administrations ont peut-être le tort d'être trop silencieuses et leur mutisme est interprété comme un consentement. On se les représente volontiers confondues par les critiques qu'on leur adresse, et d'autant plus enclines à se repentir qu'elles seraient incapables de se réformer.

PUISQU'IL nous est donné de nous entretenir librement, je voudrais en profiter pour vous dire qu'il n'en est pas tout à fait ainsi et pour vous montrer rapidement les problèmes généraux que les deux Gouvernements doivent résoudre pour établir ces moyens de communication économiques qu'empruntent les échanges franco-suisses.

Il s'agissait tout d'abord de ménager des ouvertures dans les réglementations autonomes des deux pays. En l'absence d'un statut contractuel, les échanges portant sur les produits les plus recherchés seraient exclus. Au contraire, si chaque partenaire obtient de l'autre l'assurance qu'il recevra une contrepartie avantageuse pour lui, il est disposé à ouvrir des contingents d'exportation pour ces produits d'un intérêt particulier. Les bienfaits de ces échanges sont souvent méconnus, parce que la nature même des marchandises qui les conduit là où elles sont le plus utiles, fait qu'ils ne mettent en jeu que quelques entreprises puissantes, appartenant souvent à l'Etat. Et pourtant ce déplacement des richesses fondamentales apporte une contribution décisive au développement économique général. D'autre part, la porte se fermerait devant les importations de produits considérés comme somptuaires, pour des raisons symétriques à celles que je viens d'exposer. Est-il besoin de dire combien la confiance mutuelle qui existe entre les deux Etats facilite la signature de ces accords ?

Cette sorte de troc est donc bienvenue pour libérer la circulation de certaines catégories de marchandises, mais il serait dangereux de généraliser son emploi, car la complication des pourparlers compromettait alors leur conclusion. En dehors de ces deux zones, il faut respecter la spontanéité des échanges dans toute la mesure du possible. Il n'en reste pas moins que l'équilibre global doit être respecté, sous peine d'aboutir rapidement à des difficultés de paiement contre les-

quelles l'avance réciproque prévue par l'accord financier constitue une défense insuffisante. On a donc imaginé un budget des transactions commerciales et financières entre la France et la Suisse, concrétisé par l'accord commercial du 1^{er} août 1946. Ce programme a été exécuté fidèlement et l'excédent régulier des exportations françaises par rapport aux exportations suisses a fourni les moyens de solder le déficit des transactions d'une autre nature. Grâce à ces précautions, la stabilité de la réglementation a pu contenir l'instabilité des conditions naturelles; et je ne doute pas qu'on recueille les fruits de cette sage politique lors des négociations qui s'ouvriront prochainement en vue du renouvellement de notre accord.

Vous reconnaîtrez donc volontiers que la présence d'un statut contractuel des échanges est indispensable. On s'est efforcé de le rendre assez précis pour qu'il n'y ait pas de malentendu, et assez général pour qu'il s'adapte aux besoins mouvants des deux économies.

On doit tendre, bien entendu, à un élargissement continual du commerce, et la garantie de l'équilibre est le meilleur instrument de cette action. En évitant les surprises, il crée cette tranquillité d'esprit qui est inséparable du progrès. Vous savez que deux compléments ont été apportés successivement à l'accord du 1^{er} août 1946 : l'un en date du 13 mars et l'autre du 3 mai 1947. Ces adjonctions témoignent de l'attention vigilante que les deux administrations prêtent à l'évolution des possibilités et des besoins du commerce franco-suisse.

La réglementation de l'utilisation des contingents est encore assez lourde, et j'ai l'impression que les critiques portent en réalité sur ce point précis. Dès l'abord, je veux noter qu'en dépit de ces difficultés de détail, et grâce à votre ténacité, les statistiques montrent que les cotes fixées ont été bien taillées et qu'il ne reste plus grand chose à l'heure présente. Il est probable d'ailleurs que le futur accord instituera une nouvelle méthode dans ce domaine, qui allégera notablement son application. Je fais allusion à un projet de coordination des imputations, françaises et suisses, des licences sur les contingents. Autrement dit, les comptabilités des deux administrations concorderont exactement dans l'espace, et il ne subsistera qu'un certain décalage dans le temps, inévitable puisque le permis suisse d'exportation ne peut être logiquement délivré qu'après l'octroi de la licence française d'importation correspondante.

Si nous portons nos regards plus loin, nous apercevons les dangers qui menacent cette organisation du commerce franco-suisse. La pièce essentielle de cette dernière, c'est la facilité de l'écoulement des produits français en Suisse qui résulte, d'une part du libéralisme de la politique commerciale des autorités fédérales, et d'autre part de la force relative du pouvoir d'achat de la Suisse. Il est possible que ce second élément se modifie dans l'avenir. Dans cette hypothèse,

la vente des produits français deviendrait plus malaisée. Mais il est permis d'espérer que le développement de la capacité et de la variété de la production française lui permettra alors de compenser par ses prix et sa diversité les effets de l'essoufflement du marché suisse.

Permettez-moi maintenant de comparer le travail administratif à un iceberg : les tâches dont je viens de vous entretenir sont apparentes, car beaucoup d'entre vous ont recours à la Légation — et je m'en félicite — pour régler certaines difficultés touchant à l'application des accords commerciaux ; mais d'autres travaux se font en vase clos, parce qu'ils précèdent les échanges, tels ceux qui ont trait aux moyens de communication et à l'organisation de la circulation matérielle des personnes et des marchandises entre les deux pays. Et je songe surtout à ceux qui visent à la liquidation du passé notamment à l'apurement du compte de l'ancien clearing franco-suisse, à l'étude des conséquences financières des nationalisations survenues en France, au règlement de certaines réquisitions opérées pendant la guerre. Invisibles, ces efforts sont cependant reliés à ceux qui ont pour but l'extension des échanges actuels. Car tout se tient finalement sous l'angle financier et il serait imprudent, maintes fois, d'élaborer des plans trop ambitieux pour l'avenir avant d'avoir consolidé le passé. L'histoire ne se répète peut-être pas, mais elle se continue toujours, et le meilleur enseignement qu'elle dispense est celui de cette solidarité qui unit le futur au passé, entre lesquels le présent fait petite figure. C'est justement aux pouvoirs publics, élément permanent de la société, qu'il appartient de prendre en charge ce qui paraît déjà révolu aux yeux des unités économiques privées, et de prévoir les grandes lignes des développements d'après-demain. Encadrées dans l'espace et dans le temps par une gestion publique qui est l'aboutissement harmonieux des conceptions de deux Etats qui ne cherchent qu'à s'entendre, les initiatives privées, sans être enserrées, ont pu s'épanouir.

J'ESPÈRE vous avoir ainsi conduits à la conclusion que dans les circonstances actuelles l'action officielle est indissoluble de l'action privée dans le domaine de nos échanges franco-suisses, qu'aucune des deux ne se conçoit sans l'autre et que la première, contrairement à des jugements superficiels, possède un caractère plus arbitral qu'arbitraire. L'étroitesse des rapports des deux Etats forme le pendant de l'intimité des relations des négociants et industriels des deux pays. Bien des erreurs — car toute prévision comporte des fautes — ont pu être évitées ou corrigées grâce à la bonne volonté des uns et l'esprit critique intelligent des autres. Néanmoins, tout cela n'aurait pas suffi si l'économie française ne s'était pas relevée promptement, et je suis sûr que nous admirons tous cette restauration autant que nous nous en réjouissons.

Carl W. Bueckhardt